



Politique

Élections municipales de mars 2008 : 56 % des maires ont l'intention de se représenter

Plus de la moitié des maires ont l'intention de se présenter, certainement (33 %) ou probablement (23 %), pour un nouveau mandat en 2008 ⁽¹⁾. En revanche, près d'un sur trois (30 %) n'envisage pas cette possibilité (le sondage ne permet pas d'en connaître les raisons).

Les maires reconnaissent avoir reçu un soutien suffisant de la part de leurs administrés (77 %) et des collectivités décentralisées (72 %), mais sont plus mitigés à l'égard du soutien perçu des services de l'État (57 % des maires le considèrent suffisant). Les maires de communes rurales ont tendance à se sentir moins soutenus par leurs administrés. En revanche, la taille de la commune influe peu sur les représentations qu'ont les maires de l'aide des services de l'État.

En outre, les maires ayant l'intention de se présenter de nouveau en 2008 sont toujours proportionnellement plus nombreux à se sentir suffisamment soutenus par l'ensemble des acteurs (administrés, Conseil régional et général, structure intercommunale et services de l'État) que les maires qui ne brigueront pas un autre mandat. Pour l'Institut CSA, le sentiment d'être soutenu paraît donc influencer sur le désir de se représenter.

Attente d'une simplification des textes administratifs

Afin d'accomplir leur travail dans de meilleures

conditions, les maires attendent une simplification des textes administratifs (58 %), une assistance technique et juridique (46 %), un renforcement du statut de l'élu (35 %), une réforme d'ensemble de la fiscalité locale (26 %)...

La simplification des textes administratifs arrive en premier parmi les attentes des maires quelle que soit la taille de la commune. Par contre, la deuxième priorité varie. Ainsi, les maires des communes moyennes (10 000 à 15 000 habitants) aimeraient un renforcement du statut de l'élu local (54 %), tandis que ceux des communes de plus de 15 000 habitants souhaiteraient la réforme d'ensemble de la fiscalité locale (56 %).

Le « maire de demain »

Quelle formule s'applique le mieux à ce que les répondants souhaitent que le maire de demain devienne : un « artisan du développement local » arrive en premier (50 %), puis un « bâtisseur du cadre de vie » (23 %), un « acteur de la démocratie » (16 %) et un « fédérateur des actions de cohésion sociale » (9 %).

⁽¹⁾ – Sondage de l'Institut CSA pour l'Association des maires de France, réalisé par téléphone, du 1^{er} au 9 octobre 2007, auprès d'un échantillon de 603 maires, constitué selon la méthode des quotas (taille de la commune). Adresse électronique : <http://www.csa-fr.com/dataset/data2007/opi20071009-les-maires-et-l-evolution-de-leur-fonction.htm> (consulté le 18 novembre 2007).

Les maires des petites communes se projettent majoritairement en « *artisan du développement local* » (51 % dans les communes de moins de 2 000 habitants), alors que les maires des grandes commu-

nes se perçoivent aussi comme des « *fédérateurs des actions de cohésion sociale* » (21 % dans les communes de plus de 20 000 habitants).

Société

Vivre à domicile : un « *droit fondamental et universel* » ?

La Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante ⁽²⁾, réactualisée en 1999 par la Fondation nationale de gérontologie, stipule, dans son article premier, que « *toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie* ». La Charte ajoute : « *même au prix d'un certain risque* ». Il convient seulement d'informer la personne de ce



risque et d'en prévenir l'entourage...

Le Dr Denis Jacquat, député UMP de Moselle, va plus loin. Dans l'exposé des motifs d'une proposition de loi déposée en octobre 2007, il constate que la question du droit de vivre à domicile s'élargit actuellement à l'ensemble de la population.

« *Vivre à domicile, écrit-il, est a priori la chose la plus naturelle du monde, mais il suffit que des signes de perte d'autonomie apparaissent pour que cette évidence soit remise en cause. Or, le domicile est constitutif de l'identité de chacun. Ne pas pouvoir rester vivre à domicile faute d'accès aux services d'aide apparaît comme une entrave à la liberté et au projet de vie de chacun* ».

Dès lors, dans un article unique, le Dr Denis Jacquat propose que le droit de vivre à domicile soit reconnu comme « *un droit fondamental et universel* ». La proposition a probablement très peu de chances d'être mise à l'ordre du jour, mais la formule est belle...

La pensée hebdomadaire

« *Pour l'heure, neufs États ⁽³⁾ détiennent en tout 27 000 ogives atomiques (...). Qui se souvient de la promesse affichée par Ronald Reagan et Mikhaïl Gorbatchev, en 1986, de détruire la totalité de leurs arsenaux ?* »

Eric Dior, « Ils veulent tous leur bombe — Nucléaire : la folie », *Marianne* du 4 août 2007.

⁽²⁾ - Le CEAS peut diffuser cette Charte sur demande.

⁽³⁾ - Chine, Corée du Nord, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Inde, Israël, Pakistan et Russie. La France possède 350 têtes nucléaires. En 2006, elle a dépensé 3 milliards d'euros pour le perfectionnement et l'entretien de son arsenal.